

Le bisphénol A est un composé bien connu pour ses effets nocifs sur la santé humaine en tant que perturbateur endocrinien. Il fait l'objet d'une surveillance intensive de la part de certains pays comme les Etats Unis (Californie) et le Canada. Ce composé est inclus dans la liste "proposition 65" publiée par l'OEHHA⁽¹⁾ depuis 2015. On peut le retrouver dans des matériaux plastiques et certaines résines.

Très impliqué dans l'analyse des contaminants depuis plus de 15 ans, notre laboratoire est régulièrement sollicité pour réaliser cette prestation. Toujours dans l'optique d'améliorer nos prestations, nous avons optimisé et revalidé notre technique d'analyse de ce contaminant par SBSE⁽²⁾ qui offre des limites de quantifications particulièrement intéressantes.

Comme pour toutes nos méthodes développées en interne un dossier de validation a été constitué et pour ce composé LEC participe au circuit inter-laboratoire BIPEA. Cette méthode pourra faire l'objet d'une demande d'accréditation lors d'un prochain audit COFRAC.

Analyse du Bisphénol A dans les boissons

Nous contacter

Laboratoire Etudes et Contrôles
8, Rue de la Haute Sarrazine
16 100 COGNAC —France

contact@lec-cognac.fr

(+33) (0)5 45 82 49 54

www.lec-cognac.fr



LEC

PERFORMANCES DE LA METHODE

LIMITES DE DETECTION⁽³⁾ ET DE QUANTIFICATION⁽⁴⁾ POUR LA METHODE :

Ld⁽³⁾ : 0,008 µg/L
Lq⁽⁴⁾ : 0,025 µg/L



Volume minimum d'échantillon requis : 60 mL

Ces performances ont été validées selon la norme NF-V03-110* révision mai 2010. Nous rappelons que ces limites sont systématiquement contrôlées lors de nos sessions d'analyses afin de garantir ces performances en routine.

**Analyse des produits agricoles et alimentaires – Protocole de caractérisation en vue de la validation d'une méthode d'analyse quantitative par construction du profil d'exactitude*

- (1) La proposition 65, a été promulguée en novembre 1986 par l'Etat de Californie. Elle exige que l'État maintienne et mette à jour une liste de produits chimiques connus pour leurs effets cancérigène sur les individus ou la toxicité pour la reproduction. <http://oehha.ca.gov/proposition-65/proposition-65-list> (mise à jour le 21 octobre 2016). En décembre 2016 le bisphénol A a été reconduit sur la liste.
- (2) SBSE : Stir Bar Sportive Extraction (<http://www.gerstel.com/en/twister-stir-bar-sorptive-extraction.htm>)
- (3) Limite de Détection (Ld) : Limite à partir de laquelle une méthode d'analyse permet de confirmer la présence d'un composé sans toutefois délivrer de valeur quantitative
- (4) Limite de Quantification (Lq) : Limite à partir de laquelle une méthode d'analyse peut délivrer une valeur quantitative avec une incertitude associée
- (5) Guide Technique d'Accréditation – Analyse de résidus de pesticides et de contaminants organiques dans les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux, les matrices biologiques d'origine animales (www.cofrac.fr)

INFORMATIONS GENERALES SUR L'ANALYSE DU BISPENOL A :

- Pour l'analyse de ce composé à des seuils du ppb (µg/L), notre laboratoire suit les recommandations du Guide Technique d'Accréditation LAB GTA 26⁽⁵⁾ émis par le COFRAC.
- La technique SBSE⁽²⁾-TDGCMS mise en œuvre au LEC est reconnue pour être la plus sensible pour cette famille de molécules, d'où son utilisation généralisée dans le domaine de l'environnement (eau potable et eau de captage).
- Pour la validation et la surveillance de la méthode d'analyse, nous travaillons directement sur la matrice (spiritueux, liqueurs, infusions ou autres) au lieu d'une solution synthétique afin de garantir la réalité des performances annoncées.
- LEC peut fournir des flacons spécifiquement conditionnés à haute température pour le prélèvement d'échantillons liquides. Nous rappelons qu'il est impératif de placer un film aluminium entre le col du flacon et le bouchon pour éviter tout contact du liquide avec des matières plastiques.